

Seance  
Septembre  
le Janvier



## MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 6 janvier 2021 à 19h00 par Zoom

Sont présents : MM. Marcel Mainville  
Normand Poirier  
Benoit Huet  
MMES Nancy Cloutier  
Josée Boulay  
Nathalie Francoeur

Était également présente madame Diane Gregory, directrice générale.

**Ouverture de la séance**

Son honneur la mairesse madame Michèle Fournier constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

**1- Renonciation à l'avis de convocation****Résolution # 01-01-2021**

Conformément à l'article 325 du Code municipal, les soussignés, membres du conseil de la municipalité de Cloridorme, étant tous présents à la réunion Zoom du 6 janvier 2021, à 19h00, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

N° de résolution  
ou annotation







**1. Engagement du pompier volontaire Mitchel Dion**

**2. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement**

**3. Levée de la séance**  
ou annotation

**SUR LA PROPOSITION MARCEL MINVILLE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :**

**QUE chacun des élus renonce à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire et accepte de discuter des points présentés.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2- Ouverture de la séance**

Son honneur la mairesse madame Michèle Fournier constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

**1. Résolution #02-01-2021**

**Engagement du pompier volontaire MITCHEL DION**

Considérant que la municipalité de Cloridorme a besoin de pompier volontaire et que monsieur Mitchel Dion a posé sa candidature;

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR NORMAND POIRIER, CONSEILLER, IL EST RESOLU :**

**Que la municipalité accepte la candidature de Monsieur Mitchel Dion. Ce dernier sera engagé selon les termes d'allocation prévus au contrat des pompiers volontaires de Cloridorme en date du 6 janvier 2021.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



Résolution # 03-01-2021

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

N° de résolution  
ou annotation

JE SOUSSIGNÉ, BENOIT HUET, CONSEILLIER, donne avis de motion, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code Municipal du Québec, qu'à une prochaine séance sera présenté en vue de son adoption, le règlement # 2021-01 portant sur l'adoption des conditions et des horaires de travail des employés municipaux et que ce règlement remplacera l'ancien Règlement 2006-02. Qu'également chaque membre du conseil reconnaît avoir en main une copie du projet de règlement qu'il approuve par le fait même.

QUE le conseil municipal prend bonne note du projet de règlement présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- Résolution # 04-01-2021

Levée de la séance

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MINVILLE, CONSEILLER, IL EST RÉSOLU

QUE la séance soit levée à 19.15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Michèle Fournier mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

\_\_\_\_\_  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Sec-trésorière

Source prélevée

Lettre du  
18 Janvier





## MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue PAR ZOOM le 18 JANVIER 2021 à 19h36.

Sont présents : MM. Marcel Mainville  
 Normand Poirier  
 Benoit Huet  
 MMES : Nathalie Francoeur  
 Nancy Cloutier  
 Josée Boulay

Absence : aucun

Étaient également présents par ZOOM ; madame Diane Gregory, dg et monsieur Gaétan Baron, Directeur des travaux publics.

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire, lequel est toujours en vigueur;

**CONSIDÉRANT** le décret 1020-2020 adopté le 30 septembre 2020 qui prévoit trois catégories de mesures, correspondant aux paliers d'alerte par région;

**CONSIDÉRANT QUE** la région de la Gaspésie se retrouve dans le palier d'alerte rouge, soit dans la troisième catégorie de mesures sanitaires;

**CONSIDÉRANT QU'IL** est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et de l'officier municipal que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et l'officier municipal soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

**EN CONSÉQUENCE, APRÈS DISCUSSION, IL EST PROPOSÉ** par MARCEL MAINVILLE, ET RÉSOLU :

**QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la direction générale puissent y participer par TÉLÉCONFÉRENCE.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## 2- Ouverture de la séance

Son honneur la mairesse madame Michèle Fournier constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

## 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution # 05-01-2021

Ordre du jour

N° de résolution  
ou annotation







**SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MINVILLE CONSEILLER, IL EST  
RÉSOLU**

QUE l'ordre du jour tel que présenté soit adopté.

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux de décembre et janvier
- 4- Correspondance du mois (pour votre information)
- 5- Rapport du conseil, et suivi des procès-verbaux (voir liste)
- 6- Présentation des comptes payés
- 7- Présentations des comptes à payer

**8- RÉSOLUTIONS ET RÈGLEMENTS :**

- 9.1 : Adoption des diverses quote parts : FQM
- 9.2 : Taxes en retard
- 9.3 : Augmentation employés permanents selon budget
- 9.4 : Adoption règlement 2021-001 règlement sur les conditions salariales
- 9.5 : Avis motion : affichage municipalité et dépôt du projet de règlement 20241-002
- 9.6 : Dépenses incompressibles
- 9.7 CR\$BP facture annuelle
- 9.8 : Résolution TECQ
- 9.9 : Formation directeur travaux publics : Gestion des résidus domestiques dangereux apta : 250\$; survol sur le règlement sur la qualité de l'eau apta : 250\$ et plus
- 9.10 : Reno Région 2 autres cas à ajouter
- 9.11 : Soumissions reçues pour rapport triemstriel

10. Note de la DG

11. Rapport du directeur des travaux publics

12. Période questions

13. Clôture de la séance

**4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Résolution # 06-01-21

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 décembre 2020, tenue à huis clos

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 décembre 2020 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

**SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER, CONSEILLÈRE IL EST  
RÉSOLU :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 novembre 2020 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Résolution # 07-01-21

Approbation des procès-verbaux de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 18 décembre 2020, par ZOOM

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 décembre 2020 au moins soixante-douze heures





avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

**SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE, CONSEILLER IL EST  
RÉSOLU :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 18 décembre 2020 est approuvé tel que présenté.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Résolution # 08-01-21**

**Approbation des procès-verbaux de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 6 janvier 2021, tenue par ZOOM**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 janvier 2021 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

**SUR LA PROPOSITION DE BENOIT HUET, CONSEILLER IL EST RÉSOLU :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 6 JANVIER 2021 est approuvé tel que présenté.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

#### **5. CORRESPONDANCE DU MOIS**

Toute la correspondance a été remise au conseil municipal avant la réunion pour consultation

La correspondance fait partie intégrale de ce procès-verbal.

#### **6- RAPPORT DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET COMITÉS.**

Madame la mairesse demande aux membres du conseil de donner un bref compte rendu de leur dossier respectif

**Résolution # 09-01-21**

#### **7- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1<sup>er</sup> décembre au 31 décembre 2020**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance du journal des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 décembre 2020;

**SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE, CONSEILLER IL EST  
RÉSOLU :**

QUE les déboursés du mois de décembre 2020 au montant de 132248.32 \$ soient acceptés, incluant prélèvements et salaires. De plus la mairesse et les conseillers



reconnaissent avoir pris connaissance de tous les comptes, qu'ils ont également reçu réponse à leur questionnement, que ces comptes incluent les fournisseurs, le paiement direct et les salaires et heures supplémentaires approuvées par le conseiller ou conseillère responsable (s'il y a lieu).

N° de résolution  
ou annotation

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Résolution # 10-01-21**

**ACCEPTATION DE LA LISTE SUGGÉRÉE DE PAIEMENTS AU MONTANT DE 132248.32 \$**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiement en date du 18 janvier 2021;

SUR LA PROPOSITION DE NATAHLIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 132248.32 \$ et que la secrétaire-trésorière procède à l'émission des chèques.

Une copie de la liste fait partie intégrante du présent procès-verbal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9- RÉSOLUTIONS ET RÈGLEMENTS**

**9.1 Résolution # 11-01-21**

**Quote part FQM :**

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER, CONSEILLERE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de 1 446.77\$ pour l'adhésion de la fédération québécoise des municipalités pour l'année 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.2 Résolution #12-01-21**

**Taxes en retard**

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR, CONSEILLERE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale, madame Diane Grégory à faire parvenir un rappel de taxes 2019 aux propriétaires concernés et le délai pour le paiement est avant le 13 février 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.3 Résolution #13-01-21**

**Augmentation employé permanent selon budget**



~~SUR LA PROPOSITION DE BENOIT HUET, CONSEILLER IL EST RÉSOLU :~~

~~QUE le conseil municipal augmente l'employé permanent de 1.5% rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2021 comme mentionné au budget 2021.~~

~~ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ~~

N° de résolution  
ou annotation

9.4 Résolution # 14-01-21

Adoption règlement 2021-001 sur les conditions salariales.

PROPOSÉ PAR JOSÉE BOULAY CONSEILLERE ET SECONDÉ PAS NANCY CLOUTIER CONSEILLERE IL EST RÉSOLU :

QUE le règlement 2021-001 soit adopté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Résolution # 15-01-21

Avis de motion ET PRESENTATION D'UN PROJET RÈGLEMENT 2021-002

JE SOUSSIGNÉE NANCY CLOUTIER CONSEILLERE, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu de l'Article 445 du code municipal du Québec, qu'à une prochaine séance sera présenté en vue de son adoption le règlement 2021-002. Qu'également chaque membre du conseil reconnait avoir en main une copie du projet de règlement qu'il approuve par le fait même.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 Résolution # 16-01-21

Dépenses incompressibles

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE, CONSEILLERE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale, madame Diane Gregory à payer soit par chèque ou dépôt direct : Hydro Québec, Télus, les salaires des employés, les membres du conseil, les contrats en lien avec l'enfouissement ordures et récupération, l'essence des véhicules municipaux, les frais de poste ainsi que les fournitures de bureau selon le budget 2021 adopté par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 Résolution # 17-01-21

CONTRIBUTION MUNICIPALE AU RÉSEAU BIBLIO DE LA GASPÉSIE (CRSBP)



SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY, CONSEILLÈRE IL EST

RÉSOLU

QUE la municipalité renouvelle son adhésion au CRSBP pour 2021 établit à : -  
Contribution frais de livres : 2 679.28\$ - Contribution pour services informatique

450 \$

Pour un total de 3 597.89 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 Résolution # 18-01-21

Résolution TECQ

SUR LA PROPOSITION DE BENOIT HUET, CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

Attendu que :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Il est résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.





N° de résolution  
ou annotation

9.9 Résolution # 19-01-21

Formations Directeur des travaux publics

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE, CONSEILLER IL EST  
RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics, monsieur Gaétan Baron a suivre les formations suivantes en ligne : survol sur le règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP), gestion des résidus domestiques dangereux RDD, officier et loi en urbanisme avec Combeq et eaux usées pour un total de 1 525\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.10 Résolution # 20-01-21

Reno Région

SUR LA PROPOSITION DE NORMAND POIRIER, CONSEILLER IL EST  
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal acheminera deux autres noms de la liste des seize noms reçus en Août 2020 pour le programme Réno Région à la MRC Côte de Gaspé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.11 Résolution # 21-01-21

Soumissions Rapport trimestriel

Deux soumissions reçues : Norda Stello : 2 800\$ plus taxes  
Téra Tech : 3 000\$ + taxes

SUR LA PROPOSITION DE NORMAND POIRIER, CONSEILLER IL EST  
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Norda Stello pour effectuer les rapports trimestriels au coût de 2 800.00\$ plus taxes

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Note de la directrice Générale

11. Rapport du directeur des travaux publics

Un rappel pour ne pas laisser véhicules sur le bord des routes municipales et ne pas enterrer bornes fontaines.



**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

N° de résolution  
ou annotation

**13. Résolution # 22-01-21**

**Clôture de la séance**

**SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER IL EST  
RÉSOLU :**

**QUE la séance soit levée à 20h15**

**«Je, Michèle Fournier, mairesse atteste que la signature du présent procès-  
verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au  
sens de l'article 142 (2) du code municipal».**

\_\_\_\_\_  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Sec-trésorière